

nantissement

Par **cnog**, le **03/12/2008** à **13:19**

bonjour

un contrat de prêt a été garanti au préalable par une convention sofaris qui demandait le nantissement du fond de commerce.

cette sureté n'a pas été prise et pourtant je me suis engagé par rapport a cette sécurité

puis invoquer l'article 2037 du code civil et mettre en responsabilité ce créancier

merci de vos reponses

ch